

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 37 (1975)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Cotisation pour 1975

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

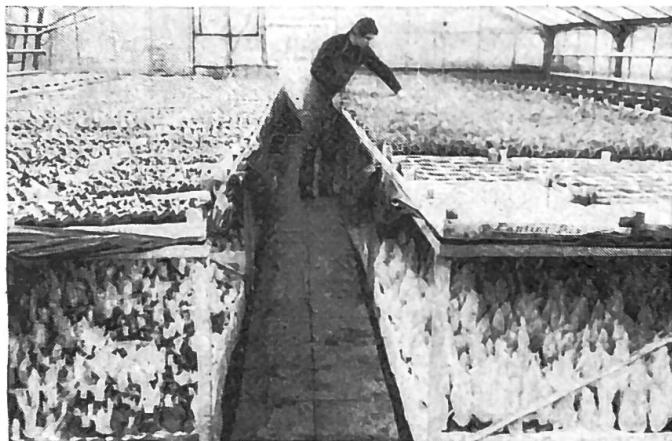


Fig. 3: Des endives sont cultivées dans cette serre de forçage sous les tablettes ordinaires. Un système de chauffage électrique à réseau de filaments produit la chaleur nécessaire aux racines.

ment permanent de l'air, ce qui s'avère plus particulièrement important dans la troisième phase du forçage. Lors du calcul du débit que doit fournir le ventilateur, il faut tenir compte du fait que l'air doit être entièrement renouvelé au moins cinq fois par heure.

Un chauffage supplémentaire ne s'avère pas nécessaire jusqu'à la formation des nouvelles racines (poils absorbants dont le rôle est de puiser les sucs nourriciers par osmose). D'un autre côté, le forçage doit avoir lieu avec une température du sol de 18° C.

Quant à la température de l'air, il faudrait qu'elle soit de 3 à 4° C inférieure. On estime par ailleurs qu'un taux d'humidité relative de l'air d'environ 85% représente l'optimum.

Les frais occasionnés par les matériaux nécessaires pour un équipement approprié en vue de l'application de la méthode du forçage des endives sans couverture de terre représentent à peu près 24,5 marks par m<sup>2</sup>. En admettant une durée utile de 10 ans pour le transformateur de chauffage et le ventilateur, ainsi que de 5 ans pour les autres installations, on arrive à des frais fixes annuels d'environ 2,69 marks par m<sup>2</sup>. Les premières cultures forcées avec les nouvelles variétés Liber ont donné des rendements de récolte de 20 à 25 kg par m<sup>2</sup>. Les frais de production ont varié de 1,2 à 1,4 mark par kg.

Pour les entreprises de cultures maraîchères et les exploitations agricoles, le forçage des endives selon la méthode en question pourrait raccourcir la période durant laquelle il n'y a pas de recettes importantes, c'est-à-dire pendant les mois d'hiver. La demande croissante d'endives que l'on constate un peu partout devrait favoriser cette culture, semble-t-il. La nouvelle méthode de forçage sans couverture de terre — elle sera certainement améliorée au cours des prochaines années — l'a rendue désormais intéressante du point de vue économique.

Dr P. Seitz (agrарr-press)

Les Sections vont prochainement faire rentrer la

## Cotisation pour 1975

Dans ce modique montant (il varie légèrement d'une Section à l'autre) sont compris:

- La cotisation pour la Section
- La cotisation pour l'organisation suisse (ASETA)
- L'abonnement à «Technique Agricole»
- L'abonnement au supplément «Bulletin de la FAT»

**Nous prions** les sociétaires de bien vouloir effectuer **tout de suite** ce paiement au moyen du bulletin de versement (ou mandat-carte) envoyé (sinon on oubliera de le faire!).

Les cotisations recouvrées par **remboursement** de-

vraient être immédiatement payées (prière d'aviser également Madame).

**Vous allégez** ainsi le travail du gérant de la Section.

**Nous vous remercions** de votre fidélité envers la Section et l'ASETA. Nous serons également à votre disposition en 1975!

Votre Section de l'ASETA

Le Secrétariat central de l'ASETA

Les Centres de formation professionnelle complémentaire de l'ASETA

Le Service technique de l'ASETA

La Rédaction de «Technique Agricole»